

DECISION 2024-159

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n °2425EBRS notifié le 6 mai 2024 concernant les travaux d'ERA/VIC à Beyren-lès-Sierck – Rue des Romains, passé avec l'entreprise SDEL Lumière dénomination CITEOS à 57970 BASSE-HAM et conclu pour un montant de 159 211,19 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 passé en Commission d'Appel d'Offres le 13 novembre 2024 et en Bureau Communautaire le 19 novembre 2024,

Vu l'avenant n° 2 de régularisation ayant pour objet de rectifier des erreurs matérielles survenues dans l'avenant n° 1,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant n° 2 de régularisation actant la rectification des erreurs matérielles survenues dans l'avenant n° 1 relatif au marché ERA/VIC à Beyren-lès-Sierck – Rue des Romains conclu avec l'entreprise SDEL Lumière dénomination CITEOS portant l'augmentation du marché initial à 4,80%, soit pour un montant de 7 648,72 € H.T., est accepté. Ce qui porte le montant total du marché après avenant n° 2 à la somme de 166 859,91 € H.T. soit 200 231,89 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 4 décembre 2024

Le Président
Michel PAQUET



Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le

12 DEC. 2024